



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que :

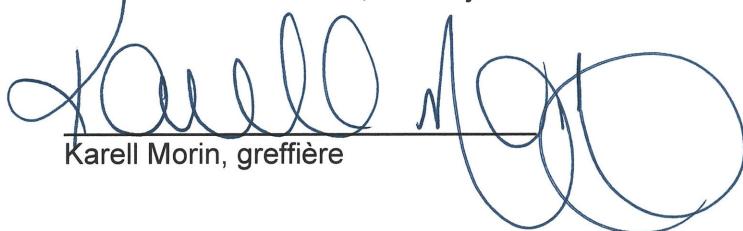
Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2026-753 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	20 mars 2026
Adoption du projet de règlement et présentation	20 mars 2026
Avis public annonçant l'adoption prochaine du règlement	27 mars 2026
Adoption du règlement	17 avril 2026

Ce règlement est disponible à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement énoncé ci-dessus entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois d'avril 2026.


Karell Morin, greffière

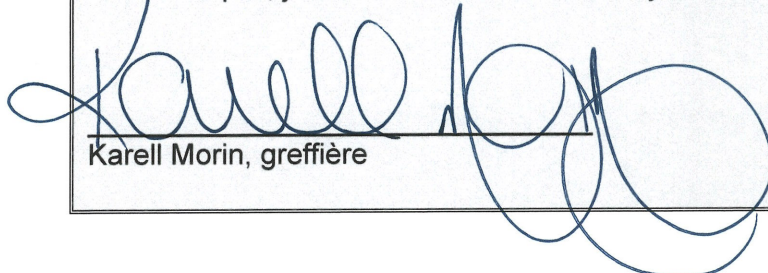


CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 20 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'avril 2026.


Karell Morin, greffière